

Délibération n° 2020-11

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY À UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA CONCESSION DE SERVICE DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE PARTAGÉE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	55
Présents et représentés	:	62
Votants	:	62

Le mardi 28 janvier 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 janvier 2020, s'est réuni à 20h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinais-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2020-11

Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 M. Claude PONS donne pouvoir à Mme. Isabelle KLJAJIC
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Monsieur François Guy TRÉBULLE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

Délibération n° 2020-11

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Jérémy MARTIN

Délibération n° 2020-11

Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY À UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA CONCESSION DE SERVICE DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE PARTAGÉE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Mme. Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-1 à L1411-19 relatifs à la délégation de service public ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L3112-1 à L3112-4 relatifs à la mutualisation des contrats de concession ;

VU le Code des transports, notamment son article L1214-8-2 relatif au plan de mobilité ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU la délibération n°2016-454 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 portant adoption de son projet de territoire 2016-2026, notamment l'orientation qui prévoit de développer des solutions de mobilités alternatives adaptées aux usages, dont l'auto-partage ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2018-142 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 portant adoption du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération n°2018-149 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 portant approbation du schéma de transports de la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) d'expérimenter des solutions de mobilité électrique partagée sur le campus urbain, avec la possibilité d'élargir le service à l'ensemble du territoire de la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT le projet de convention constitutive de groupement d'autorités concédantes soumis par l'EPAPS ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,


1. APPROUVE le principe de l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à ce groupement d'autorités concédantes dont le coordonnateur est l'EPAPS ;

Délibération n° 2020-11

2. APPROUVE le principe de la demande de gestion d'une flotte de 5 véhicules électriques pour l'auto-partage en interne à la Communauté Paris-Saclay et de 2 véhicules pour l'auto-partage ouvert à d'autres usagers, par le concessionnaire ;
3. AUTORISE l'EPAPS à lancer un avis d'appel public à la concurrence pour la gestion mutualisée du service d'auto-partage, pour le compte du groupement d'autorités concédantes ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 et suivants ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes, ses avenants éventuels et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (62 VOIX)

62 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre

Délibération n° 2020-11

COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER,
M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE,
M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Vincent
HULIN, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor
TRICKOVSKI, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200128-lmc128727-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/02/20

- Affichée / Publiée le 3 février 2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.